

ATLAS DES PAYSAGES

Plaine et bas-plateau hennuyers (3/3)

LES SAULES TÊTARDS : DES LIGNES D'ARBRES STRUCTURANT LES PAYSAGES AGRICOLES

Principale essence conduite en têtard dans le nord de la Wallonie, le **saule blanc** (*Salix alba* L.) apprécie les terrains frais à humides, affectés généralement en herbages. Plantés en alignements, ces arbres servaient à délimiter les parcelles, à offrir de l'ombre aux bêtes ou encore à stabiliser les berges des cours d'eau. Leur silhouette particulière résulte de la taille à laquelle ils sont soumis tout au long de leur vie et qui est destinée à stimuler la production de branches, utilisées comme bois de chauffage, pour la vannerie ou encore pour la fabrication de manches d'outils.



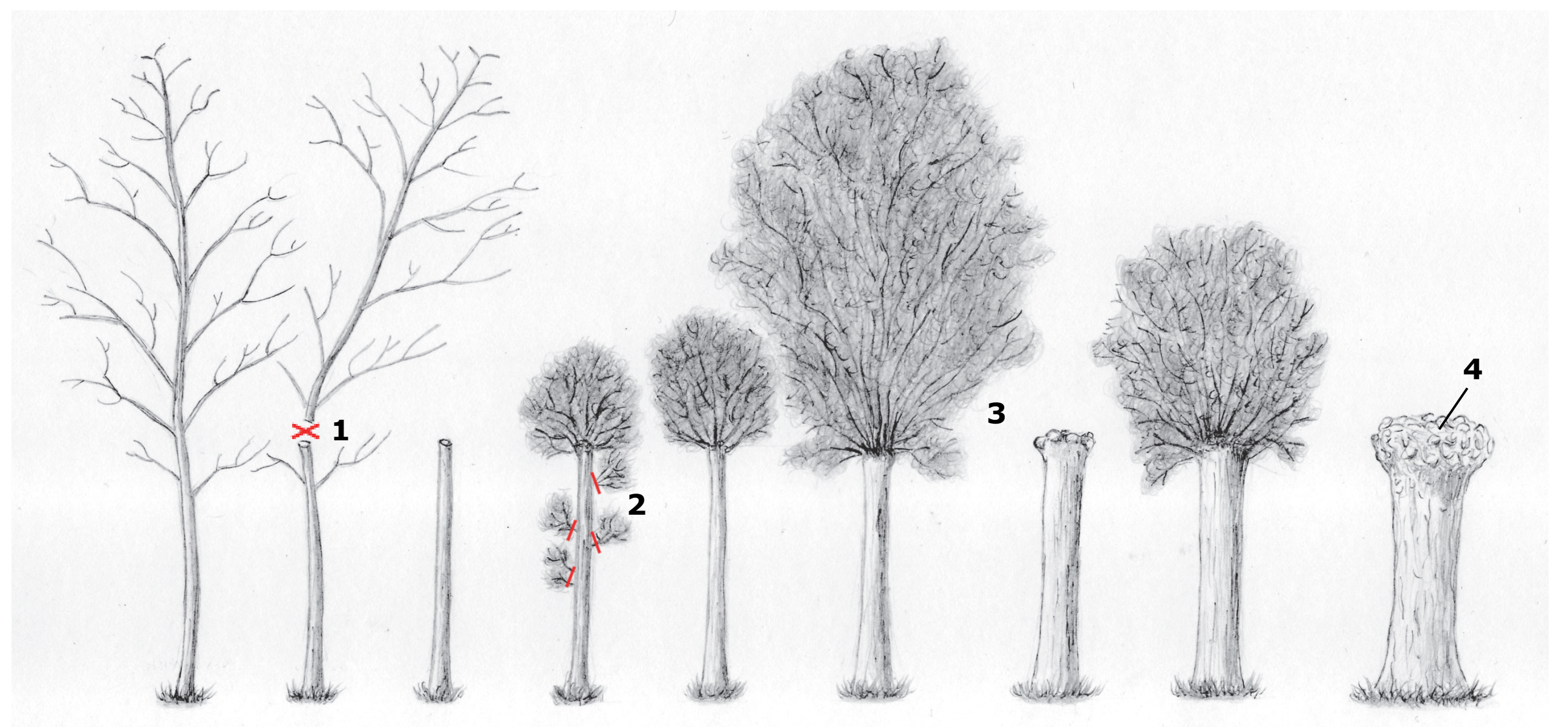
Une rangée de saules têtards, au feuillage gris-vert caractéristique, procure de l'ombre aux vaches qui paissent à leur pied (Mainvault, Ath).



Les saules taillés en saison hivernale prennent l'aspect de moignons dénudés. Bien souvent, ces alignements soulignent le tracé des ruisseaux (Ogy, Lessines).



Lorsque les arbres têtards ne sont plus entretenus, leur silhouette se modifie. Le développement déséquilibré des branches fragilise l'arbre et constitue une menace pour son intégrité et sa survie (Wiers, Péruwelz).



La formation d'un arbre têtard débute par l'étêtage de l'arbrisseau à la hauteur voulue (1), en général entre 1,5 et 3 mètres, de manière à protéger les repousses des dégâts du bétail. Durant les trois ou quatre années qui suivent l'opération, les branches qui se forment sur le tronc sont systématiquement éliminées (2). Seules les brindilles formées sur le sommet de l'arbre sont maintenues plusieurs années de suite, jusqu'à ce qu'elles atteignent un diamètre suffisant (3). Leur coupe, effectuée tous les trois à neuf ans, entraîne la formation d'un bourrelet de cicatrisation au sommet du tronc, la « tête » de l'arbre (4) (illustration : E. Castiau).

En raison de leur rôle écologique (refuge pour la faune) et paysager, les arbres têtards font l'objet de **méthodes agro-environnementales et climatiques (MAEC)** destinées à les préserver. Mises en place au début des années 1990, ces méthodes sont appliquées sur base volontaire par les agriculteurs, auxquels sont octroyées des subventions leur permettant de couvrir les coûts d'entretien des arbres.

